



Doc. 13079 Add.
22 janvier 2013

Le suivi de la question des prisonniers politiques en Azerbaïdjan

Addendum au rapport¹

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Rapporteur: M. Christoph STRÄSSER, Allemagne, Groupe socialiste

1. Introduction

1. Le rapport sur «Le suivi de la question des prisonniers politiques en Azerbaïdjan» a été approuvé par la commission des questions juridiques et des droits de l'homme lors de sa réunion du 26 juin 2012 à Strasbourg. De nouveaux faits se sont produits depuis l'époque où ce rapport a été rédigé. Plusieurs personnes qui figuraient sur la «liste récapitulative» des prisonniers politiques présumés présentée dans le rapport approuvé en juin ont été libérées. Par honnêteté vis-à-vis de la délégation azerbaïdjanaise et dans un souci d'exactitude des faits, j'aimerais indiquer ces cas dans le présent addendum (voir la partie 2 ci-dessous). Par loyauté vis-à-vis des intéressés et de leur famille, ainsi que vis-à-vis des avocats et des autres défenseurs des droits de l'homme qui m'ont aidé à établir cette liste récapitulative tout au long de mon mandat de rapporteur, j'aimerais par ailleurs signaler un petit nombre de nouveaux cas survenus depuis juin dernier, qui méritent tout particulièrement notre attention (voir la partie 3 ci-dessous). Au vu des informations qui m'ont été communiquées, ils correspondent à première vue à la définition des prisonniers politiques adoptée par l'Assemblée durant la précédente partie de session d'octobre 2012². Enfin et surtout, j'aimerais tout particulièrement attirer l'attention sur les prisonniers politiques présumés dont les familles et les amis ont demandé, depuis l'approbation du rapport de juin dernier, la libération pour raisons humanitaires, en raison de la détérioration de leur état de santé (voir partie 4 ci-dessous).

2. Personnes figurant sur la «liste récapitulative» des prisonniers politiques présumés, mais qui ne sont plus en détention

2. Les personnes suivantes, qui figurent sur la «liste récapitulative»³ (les numéros de cas inscrits à droite renvoient à cette liste) ne sont plus emprisonnées, soit parce qu'elles ont purgé leur peine d'emprisonnement jusqu'à son terme, soit parce qu'elles ont bénéficié d'une libération conditionnelle anticipée ou d'une grâce présidentielle⁴. L'une d'elles est morte en prison: Vagif Abdullayev, ancien vice-président du Parti islamique d'Azerbaïdjan.

1	Abbasli (Abbasly), Tural Feyruz	gracié le 22 juin 2012, après avoir purgé 14 mois sur deux sur ans et demi	n° 1
2	Abbasov Elshan Sardar		n° 2
3	<i>Abdullayev, Shamsi Vahid</i>	<i>gracié le 26 décembre 2012</i>	<i>n° 4⁵</i>
4	Abdullayev Vagif,	mort en prison le 12 juillet 2012	n° 5

1. Addendum approuvé par la commission le 21 janvier 2013.

2. [Résolution 1900](#) (2012).

3. [Doc. 13079](#), annexe 1.

4. Les personnes graciées le 26 décembre 2012 apparaissent en italique.

5. La qualité de «prisonnier politique présumé» ne lui a pas été reconnue (voir le [Doc. 13079](#), paragraphe 165).



5	Alekberov Taleh		n° 8
6	Aliyev, Mamedali Dilavar	gracié le 26 décembre 2012	n° 11
7	Asgarov (Asgerov) Mammad Tofiq	gracié le 26 décembre 2012	n° 17
8	Badalov, Rovshan Kitabali	(peine d'emprisonnement purgée)	n° 18 ⁶
9	Bagirov, Taleh Kamil	(peine d'emprisonnement purgée)	n° 19
10	Bayramli, Anar	gracié le 26 décembre 2012	n° 20
11	Bayramov, Ramin,	libération conditionnelle le 17 août 2012, après avoir purgé les deux tiers de sa peine	n° 21
12	Eyvazli (Eyvazov), Zulfugar (Zulfugar, Zulfigar)		n° 23
13	Farzullayev, Jeyhun Hidayet	gracié le 26 décembre 2012	n° 24
14	Ganiyev, Arif	(libération conditionnelle le 6 juin 2012, arrêté une nouvelle fois le 30 août 2012)	n° 25
15	Gulaliyev, Ogtay		n° 28
16	Hajibeyli, Rufet (Rufat) Ibrahim		n° 33
17	Hajili, Arif Mustafa		n° 32
18	Hasanli, Shahin Malik	gracié le 26 décembre 2012	n° 34
19	Hasanov, Babek		n° 35
20	Ilyasov, Fahri (Fakhri) Hasan	gracié le 26 décembre 2012	n° 39
21	Iskandarov (Isgandarov, Isgandarli), Zaur Shalar	gracié le 26 décembre 2012	n° 41
22	Iskenderov (Isganderov, Iskanderov), Vivadi	gracié le 26 décembre 2012	n° 42
23	Ismaylov, Araz Vasif	gracié le 26 décembre 2012	n° 43
24	Jabiyev, Azer Arif	gracié le 26 décembre 2012	n° 46
25	Janiyev, Aydin Mammad	gracié le 26 décembre 2012	n° 47
26	Karimov, Kamran Sultan	(libéré peu de temps avant la fin de sa peine)	n° 51
27	Khasmammadov Taleh Vidadi	gracié le 26 décembre 2012	n° 52
28	Kerimov (Kerimli, Karimov), Sahib Farman		n° 55
29	Majidli (Mejdjli), Elnur		n° 58
30	Majidli (Mejdjli), Mahammad (Mohammad) Cherkez		n° 59
31	Mammadli (Mamedli), Ahad Farhad		n° 62
32	Musayev, Ilgar Sabir	gracié le 26 décembre 2012	n° 68
33	Novruzov Chingiz Farman	libéré le 11 juin 2012	n° 72
34	Quliyev, Ulvi Abdulla		n° 77
35	Valiquliyev (Valiguliyev) Rashad	(peine d'emprisonnement purgée)	n° 84

3. Nouveaux cas de prisonniers politiques potentiels

3. Deux cas au sujet desquels j'ai obtenu de nouvelles informations inquiétantes figuraient déjà dans la «liste récapitulative». Le premier, Avaz Zeynalli⁷, rédacteur en chef de la revue *Khural*, est toujours placé en détention provisoire, bien que le principal auteur des accusations portées contre lui, un ancien parlementaire membre du Parti du nouvel Azerbaïdjan, ait apparemment été discrédité⁸. Le second, Arif Ganiyev, vice-président du Parti islamique d'Azerbaïdjan⁹, avait bénéficié d'une libération conditionnelle le 6 juin 2012, mais a été arrêté une nouvelle fois le 30 août 2012, après annulation de sa libération conditionnelle à la suite de l'appel interjeté par le parquet.

6. La qualité de «prisonnier politique présumé» ne lui a pas été reconnue (voir le Doc. 13079, paragraphes 191-193).

7. Cas n° 85 de la «liste récapitulative»; ce cas a également été soulevé par les corapporteurs de la commission de suivi lors de leur visite à Bakou en novembre 2012, voir Doc. 13084, paragraphe 204; le résumé du cas n° 85 comportait une erreur: M. Zeynalli a en fait été arrêté le 28 octobre 2011.

8. Voir, par exemple, le communiqué de presse d'IRFS du 16 octobre 2012: www.irfs.org.

9. Cas n° 25 de la «liste récapitulative».

4. Les cas suivants m'ont été transmis après établissement de la «liste récapitulative» précitée.

1. Aliyev, Nijat, contestataire de l'Eurovision, placé en détention provisoire

Nijat Aliyev, rédacteur en chef de www.azadxeber.org, avait publiquement critiqué le concours de l'Eurovision. Il a été arrêté une première fois le 20 mai 2012 sous l'accusation fallacieuse de détention de drogue; son placement en détention provisoire a été prolongé le 16 août 2012, puis une nouvelle fois fin novembre 2012 pour trois mois supplémentaires. Nijat Aliyev aurait été contraint (notamment sous la menace de voir une nouvelle fois de la drogue dissimulée dans son appartement et d'être «enfermé en compagnie d'homosexuels») d'avouer qu'il avait «trouvé» sous un pont la drogue soi-disant découverte dans sa poche.

2. Amiraslanov, Ilham

Le journaliste et militant de la lutte contre la corruption et de la défense des droits de l'homme a été arrêté le 8 juin 2012 sous l'accusation de détention illégale d'un revolver et de munitions. Selon son avocat, ceux-ci avaient été dissimulés à son insu. La perquisition et la saisie auraient été entachées de nombreuses irrégularités, auxquelles s'ajoutent de graves allégations de mauvais traitements infligés au cours de sa détention provisoire. M. Amiraslanov a été condamné à une peine de deux ans d'emprisonnement le 12 septembre 2012. Il a en réalité été arrêté quatre jours après avoir rencontré le ministre des Situations d'urgence pour évoquer le règlement des problèmes rencontrés par les victimes des graves inondations survenues en 2010 dans la région de Kura. Il avait aidé les villageois à obtenir une indemnisation pendant deux ans et avait publiquement accusé les autorités compétentes de corruption et de détournement des fonds destinés à l'indemnisation financière des victimes des inondations.

3. Babayev, Dayanat

Jeune militant du parti du Front populaire d'Azerbaïdjan, M. Babayev a tout d'abord été placé en détention administrative à l'occasion d'un rassemblement de protestation organisé à Bakou le 17 novembre 2012. Au terme de son arrestation administrative, il a été arrêté une nouvelle fois sur place le 24 novembre 2012 et placé en détention provisoire sous l'accusation de «hooliganisme». M. Babayev avait été auparavant arrêté à de nombreuses reprises au cours des dix dernières années et avait introduit quatre requêtes devant la Cour européenne des droits de l'homme¹⁰.

4. Guliyev, Araz

Le journaliste et rédacteur en chef de la revue en ligne xeber44.com a été arrêté une première fois le 10 septembre 2012 pour avoir troublé l'ordre public et résisté aux forces de l'ordre. Cette arrestation avait eu lieu au cours d'une action de protestation menée lors du festival folklorique international de Masalli, organisé par le ministère de la Culture et du Tourisme. La manifestation menée par des croyants de l'islam visait à protester contre les «danseuses à moitié nues» qui se produisaient sur scène. La période initiale de deux mois détention provisoire a été prolongée par la suite. Les proches de M. Guliyev craignent qu'il fasse l'objet de fausses accusations supplémentaires, établies sur la base de la découverte de drogue ou d'explosifs dissimulés après-coup chez lui.

5. Huseynov, Mehman, militant de la jeunesse/Eurovision¹¹

Le militant de la jeunesse Mehman Huseynov a très activement participé à l'action de protestation «Chanter pour la démocratie», qui critiquait certains aspects du concours de l'Eurovision. Il avait également photographié et montré au grand jour les violences policières. Il a été accusé de «hooliganisme», un délit passible d'une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement. M. Huseynov a indiqué à Human Rights Watch qu'il avait eu une altercation avec un policier qui avait délibérément brisé son appareil photo. Cet échange de propos n'avait duré que quelques secondes, sans aucun contact physique. Les accusations dont M. Huseynov fait l'objet semblent excessives. Il a été libéré le 13 juin 2012, mais il reste sous le coup des accusations portées contre lui.

6. Mammadov, Hilal Alif

10. Cas également soulevé par les corapporteurs de la commission de suivi lors de leur visite à Bakou en novembre 2012; voir [Doc. 13084](#), paragraphe 204

11. *Ibid.*

Le cas de Hilal Mammadov, défenseur des droits de l'homme de premier plan, rédacteur en chef, professeur d'université réputé et figure de proue de la culture talish, est probablement la plus médiatisée des affaires présentées dans le présent addendum. Son arrestation le 21 juin 2012 sous l'accusation «forgée de toutes pièces» de détention de drogue et de haute trahison est considérée par de nombreuses ONG azerbaïdjanaises et internationales comme un moyen de représailles contre l'organisation d'un festival de la culture talish un peu plus tôt ce même mois, qu'il avait menée à bien malgré les avertissements des autorités. Il est aujourd'hui toujours placé en détention provisoire et partage sa cellule avec un détenu apparemment atteint de graves troubles psychologiques et récemment condamné à une peine de neuf ans d'emprisonnement. La famille et les amis de M. Mammadov sont très inquiets pour sa santé et sa sécurité au vu de ces conditions, qui se trouvent aggravées par l'asthme prononcé dont il souffre.

7. *Mirzayev, Fakhraddin, témoin de Jéhovah/objecteur de conscience*

M. Mirzayev, membre de la congrégation des témoins de Jéhovah de Ganja, a été condamné pour tentative d'évasion de service militaire à un an d'emprisonnement le 25 septembre 2012. Seuls les membres du clergé et les étudiants des écoles religieuses sont exonérés de service militaire par la législation azerbaïdjanaise en vigueur. La Cour européenne des droits de l'homme a établi dans un certain nombre d'affaires contre l'Arménie et la Turquie l'obligation de proposer un service alternatif aux objecteurs de conscience qui refusent d'effectuer leur service militaire¹². Deux requêtes pertinentes contre l'Azerbaïdjan sont actuellement pendantes devant la Cour de Strasbourg¹³. L'appel interjeté par M. Mirzayev est toujours en instance devant les juridictions azerbaïdjanaises.

8. *Allahverdiyev, Faramaz (alias Novruzoglu, Faramaz)*

Le journaliste (d'abord pour le compte du quotidien *Nota Bene*, puis rédacteur en chef du quotidien *Millettim*) et militant politique connu Faramaz Novruzoglu avait déjà été emprisonné à plusieurs reprises entre 2007 et 2010, prétendument pour diffamation. Le 22 août 2012, il a été condamné à une peine de quatre ans et six mois d'emprisonnement pour «incitation à troubler l'ordre public à grande échelle» (article 220.2 du Code pénal) et franchissement illégal de la frontière (article 318.1 du Code pénal). Plusieurs ONG azerbaïdjanaises ont fortement critiqué cette condamnation, qui représente selon elles, «une nouvelle fois, un indicateur effrayant du rétrécissement constant de l'espace de liberté d'expression en Azerbaïdjan»¹⁴ ou témoigne de «l'intention de restreindre la liberté d'expression en ligne»¹⁵. M. Novruzoglu a lui-même estimé, dans ses dernières conclusions présentées au tribunal, que son arrestation était liée à la récente publication de deux articles dans lesquels il dénonçait la corruption et le népotisme («Où est passé le pétrole azerbaïdjanais exporté en Italie?») et «Que deviennent les bougies importées de Russie?»).

9. *Rzayev, Ilgar*

M. Rzayev a été arrêté le 11 mai 2012 et condamné à une peine de deux ans d'emprisonnement en août 2012 pour détention de drogue. Il avait aidé son frère Ali Rzayev, qui travaille pour le compte de l'Institut pour la paix et la démocratie¹⁶, à réunir des données sur les violations des droits de propriété et la participation des services de police à de violentes expulsions de résidents. Les accusations de détention de drogue seraient fabriquées de toutes pièces.

10. *Taghiyev, Ramiz*

M. Taghiyev, journaliste, ancien militant politique et candidat aux élections législatives, a été arrêté en 2010 et condamné à une peine de huit ans d'emprisonnement pour délit économique et corruption. Son cas m'a été signalé tardivement, en août 2012, par le directeur de la rédaction du quotidien *Millettim*, qui m'a communiqué certaines précisions inquiétantes au sujet de son arrestation et des poursuites dont il fait l'objet. L'enquête que j'ai par la suite menée auprès de défenseurs des droits de l'homme connus en Azerbaïdjan m'a conduit à signaler ce cas, qui semble mériter un examen plus approfondi.

12. Voir, par exemple, *Bayatyan c. Arménie*, Requête n° 23459/03, arrêt du 7 juillet 2011 (Grande Chambre).

13. *Mushfiq Mammedov et Samir Huseynov c. Azerbaïdjan* (Requête n° 14604/08) et *Farid Mammedov c. Azerbaïdjan* (Requête n° 45823/11), arrêt du 18 juillet 2011.

14. Communiqué de presse d'IRFS du 22 août 2012: www.irfs.az.

15. Voir Expression Online Initiative, déclaration du 26 août 2012, disponible sur demande: info@expressiononline.net.

16. Dirigé par Mme Leyla Yunus, dont les rapports avec les autorités ont été particulièrement conflictuels tout au long de l'année 2012.

4. Nouvelles situations humanitaires/sanitaires alarmantes

1. Aliyev, Farhadn, n° 10
2. Aliyev, Rafiq, n° 12
3. Huseynov, Vagif (Vaqif) Rza (73 ans), n° 38
4. Panahli, Nemat, n° 74
5. Seyidov, Elnur, n° 81
6. Zeynalli, Avaz, n° 85